

Plateforme d'accompagnement et de répit

La Plateforme d'accompagnement et de répit est un espace d'accueil et d'écoute qui permet au proche aidant de trouver soutien, conseil et orientation.

Missions et modalité d'accompagnement :

L'objectif de la plateforme est de :

- Offrir une écoute
- Comprendre la situation de l'aidant
- Informer l'aidant sur la maladie et l'aider à comprendre ce que vit son proche
- Proposer une première démarche d'aide (libérer du temps pour l'aidant, structurer une organisation de vie la plus adaptée aux besoins aidant/aidé)
- Réinscrire le couple aidant/aidé dans une dynamique de vie plus épanouie (organiser les activités aidant/aidé...)

La plateforme propose :

- Des formations (mieux comprendre son proche, sa maladie, les répercussions, faciliter la communication)
- Des entretiens individuels ou des échanges en groupe
- Des sorties et activités récréatives

Certaines plateformes peuvent proposer des rencontres à domicile.

Modalité d'accès

Public ciblé : les Plateformes d'accompagnement et de répit accompagnent les personnes qui aident leurs proches en perte d'autonomie et/ou atteints d'une maladie neuro-évolutive (SEP, Alzheimer, Parkinson...) quel que soit l'âge du malade.

Critères d'admission : les plateformes interviennent sur un territoire défini par l'Agence régionale de santé. Soit la personne aidée soit son aidant doit habiter ce secteur.

Procédure de demande : les Aidants peuvent appeler pour convenir d'un rendez-vous ou solliciter un conseil ou soutien par téléphone. Les professionnels peuvent orienter les aidants/aidés à la plateforme.

Organisation et fonctionnement

Statut et financement : les plateformes d'accompagnement et de répit sont adossées aux accueils de jours de six places minima. Ils peuvent être adossés aux EHPAD ou autonomes. Le dispositif est financé par l'ARS.

Participation du public :

Le dispositif est gratuit pour l'utilisateur, seule une contribution partielle peut être demandée pour certaines activités (atelier de relaxation, sortie culturelle)

Professionnels de structure :

Selon les structures :

- Psychologue
- Infirmier,
- Ergothérapeute,
- Assistant de soins gériatriques,
- Psychomotricien,
- Auxiliaire de vie sociale
- Travailleur social

Alertes d'orientation :

- Epuisement de l'aidant,
- Perte de l'aidant principal,
- Ressenti de solitude,
- Risque ou suspicion de maltraitance,
- Un proche ayant des problèmes de comportement (agitation, agressivité, refus de soin, repli sur soi),
- Un proche présentant des troubles de mémoire,
- Absence des professionnels,
- Limitation dans les activités et les loisirs,